

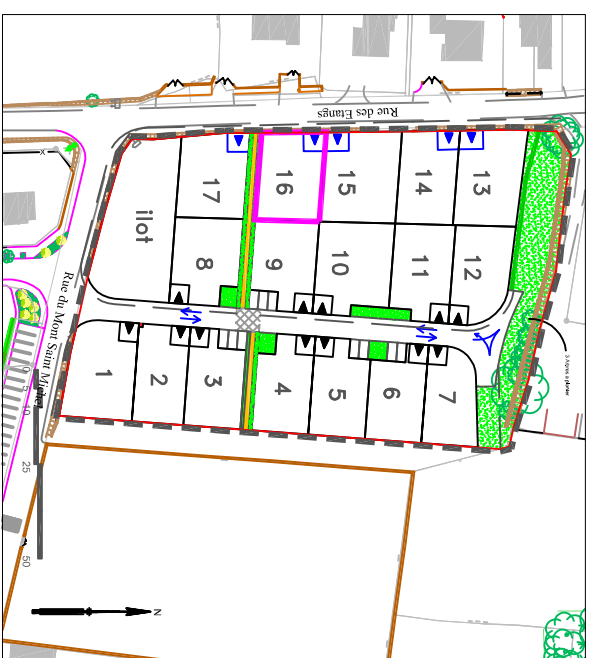
Lotissement "Le Val du Couesnon"

PLAN DE BORNAGE

LOT N° 16

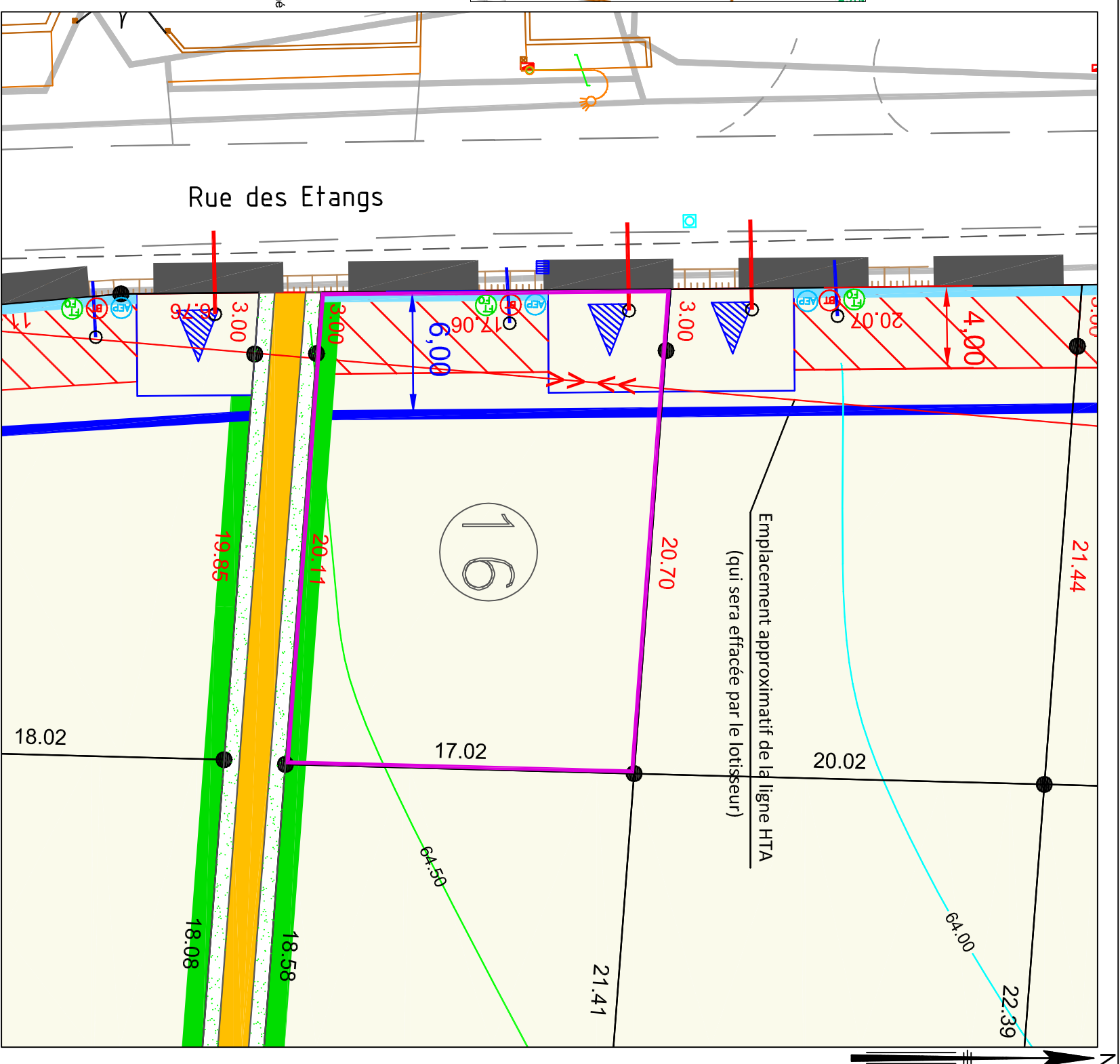
Superficie : 397 m² env.

PLAN PROVISOIRE



LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

	Périmètre du lotissement		Cloûture imposée type muret (h=0,80m maxi) + grille non doublée d'une haie (hauteur maxi de la clôture = 1,60m) Clôture à la charge des acquéreurs
	Surfaces cessibles		Haie arbustive à la charge des acquéreurs
	Chaussée		Haie arbustive plantée à la charge des acquéreurs sur un léger merlon bâché Largeur 1,00m
	Places de stationnement dans les espaces communs (revêtement perméable)		Sens de circulation des véhicules
	Encoche pour implantation candélabre (position pouvant être ajustée en phase travaux)		Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum/6,00m maximum x 5,00m de profondeur minimum
	Espaces verts		Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 6,00m x 5,00m de profondeur minimum
	Allée piétonne perméable		Arbres projetés (position et nombre donnés à titre indicatif)
	Sente enherbée piétonne		Arbres existants (position, emprise et nombre donnés à titre indicatif)
	Zone non aedificandi, hors travaux de clôture		Arbres existants (position, emprise et nombre donnés à titre indicatif)
	Ligne d'acroche d'au moins 50% du linéaire de la façade principale de la construction principale		Arbres existants (position, emprise et nombre donnés à titre indicatif)
	Ligne d'acroche d'au moins 50% du linéaire de la façade Sud de la construction principale		Arbres existants (position, emprise et nombre donnés à titre indicatif)



LEGENDE BORNAGE :

- Borne OGE
- :cote périmétrique garantie
- :cote périmétrique approximative

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE

- Courbe de niveau
- Avant travaux VRD

ECHELLE 1/250 - (Impression en A3)

Position des branchements issue des plans projet
 (Position approximative donnée à titre indicatif)

	Coffrets électriques
	Regard téléphonique et fibre optique
	Citerneau d'eau potable
	Boîte de Branchement Eaux Usées
	Boîte de Branchement Eaux Pluviales

Rétention à la parcelle des eaux pluviales devant être assurée par l'acquéreur du lot.
 Volume de rétention minimale exigé = 2m³
 (Se référer au Permis d'aménager)

Nota :

Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.